**REGLEMENT**

L’inscription d’un binôme enfant/parent à la **«FAMILY RUN»** atteste qu’il a pris connaissance du règlement et qu’il l’accepte sans aucune restriction.

**Article 1: L’épreuve**

L’épreuve « Family Run » se déroulera le 09 juin 2019. Départ et arrivée de la base Nautique en passant par le parc de Loisirs en Dracénie à Vidauban (voir plan ci-joint).

C’est un parcours à obstacles, non chronométré, d’environ 3kms parsemé de 11 obstacles. Ramper, courir, sauter, grimper, etc.... Les obstacles de l’épreuve, adaptés aux enfants, seront encadrés par le personnel de l’organisation pour assurer la sécurité.

Ce parcours s’adresse à un binôme parents /enfants âgés de 3 à 12 ans.

**Article 2 : Conditions d’inscription**

- Etre âgé de 3 ans révolus à 12 ans au jour de l’épreuve et être scolarisé à Vidauban.

- Etre accompagné d’une personne majeure sur le parcours. Une pièce d’identité de la personne majeure et de l’enfant sera OBLIGATOIREMENT demandée à l’accueil le jour de L’EPREUVE.

- Fournir impérativement le bulletin d’inscription, l’autorisation parentale et l’autorisation de droit à l’image;

- Avoir souscrit une **assurance Responsabilité Civile** pour l’enfant.

**Article 3: Inscriptions / Contacts**

L’inscription se fait du 6 au 17 mai 2019

- en mairie au service Pôle jeunesse auprès de madame ESNAULT Fabienne au 06 26 56 37 64

mail : [f.esnault@vidauban.fr](mailto:f.esnault@vidauban.fr)

ou

- auprès des directeurs périscolaires du Pôle jeunesse :

Olivier : 06 26 87 00 97 ou Caroline: 06 26 87 00 96

Mail : [a.loisirs@vidauban.fr](mailto:a.loisirs@vidauban.fr)

Remise de dossard entre le 03 et le 07 juin auprès de vos accueils périscolaires.

**Article 4: Annulation**

En cas de force majeure, d’événements climatiques, de catastrophes naturelles ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des enfants et jeunes participants, l’organisation se réserve le droit d’annuler l’épreuve.

**Article 5: déroulement de l’épreuve**

**- Dossards:** La participation à l’épreuve nécessite le port de dossard (prévoir épingles à nourrice). Les enfants et parents sans dossards ne seront pas admis sur le parcours.

**- Ravitaillements :** des ravitaillements seront proposés au milieu et à la fin de la course.

**- Echauffement:** Un échauffement collectif est prévu 15’ avant chaque départ.

**- Signalisation:** L’ensemble du parcours sera balisé et matérialisé.

**- Tenue vestimentaire :** porter un teeshirt blanc qui ne craint pas d’être déchiré ni sali.

L’organisation décline toute responsabilité en cas de dégradations des effets personnels (tenue, montre, etc...) lors de la course.

**Article 6 : Sécurité**

En cas de besoin, les signaleurs, répartis sur le parcours, alertent l’unité de secours mobiles. Dès lors, ils prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Sur avis médical, l’organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu’elle juge inapte à continuer l’épreuve. Tout participant, faisant appel aux secouristes, se soumet de fait à leur autorité et s’engage à accepter pleinement leurs décisions.

**Article 7: Sanctions**

Toute infraction constatée par un membre de l’organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit.

- Non-respect du parcours, des obstacles quels qu’ils soient, ainsi que de toutes les infrastructures.

- Comportement dangereux ou agressif.

- Abandon des déchets sur le parcours.

**Article 8 : Abandons**

Sauf en cas de blessure, si un enfant souhaite abandonner la course il doit, se rapprocher d’un encadrant présent sur chaque obstacle.

**Article 9: Responsabilités / Litiges**

Chaque parent ou représentant légal est responsable de son enfant et doit donc rester sur les lieux le temps de la course.

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français en rappelant le nom, prénom et numéro de dossard du concurrent, adressée à la mairie de Vidauban. Passé un délai de cinq jours après l’Epreuve, aucune réclamation ne sera acceptée.

**Article 10 : Repas / Collations / Boissons**

Sous présentation du bon repas remis lors de l’inscription, les participants à la « Family Run » bénéficient d’une petite collation offerte par le comité des fêtes Vidaubannais.

Les accompagnateurs ainsi que les spectateurs pourront également se ravitailler sur place.

**BULLETIN D’INSCRIPTION DU BINOME**

**PERSONNE MAJEURE**

Nom: Prénom:

Date de naissance |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Téléphone |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| \_|\_|

**ENFANT**

Nom: Prénom:

Date de naissance |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Téléphone

E-mail:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. \_\_\_\_\_\_

Adresse:

Code Postal: |\_|\_|\_|\_|\_| Ville:

Nom de l’équipe :

Noms des équipiers:

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e) autorise mon enfant à participer à la course d’obstacles «Family Run», le dimanche 9 juin 2019 à Vidauban.

□ J’ai lu et j’accepte le règlement et les conditions de participation et décline toute responsabilité de l’organisateur en cas d’accident.

Signature (du représentant légal)

**DROIT A L’IMAGE**

Je soussigné(e)

(Père, mère, représentant légal –rayer la mention inutile)

Domicilié (e):

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| \_|\_|

□ Autorise

□ N’autorise pas

La ville de Vidauban à effectuer dans le cadre des activités du service communication la réalisation de photographies et/ou de vidéos destinées à être publiées dans la presse ou diffusées sur le site Internet communal sur lesquelles mon enfant (NOM, Prénom)

Né(e) le : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| pourrait apparaître.

Il est à noter que la publication ne donne pas droit à une rémunération.

Fait à le :

Signature (du représentant légal)

Faire précéder la signature

de la mention manuscrite «Lu et approuvé –

Bon pour accord»